

Valorisation des emballages:



Après régénération, les matières plastiques peuvent être réutilisées. Les produits recyclés sont comparables aux autres produits en terme d'application, de qualité et de prix.

Ex : mandrins, pièces de construction, gaines de câbles électriques, pots pour l'horticulture, sacs poubelles...

100 kg de bâches plastiques recyclées

=

650 sacs poubelles de 100 litres

En 2009, 79% de la collecte Adivalor était recyclé et l'objectif est de monter à 95% en 2015 pour un taux de collecte de 73% contre 46% en 2009.



« Agriculture et Développement Durable »

*Préservation de l'Environnement
Performance Economique
Progrès Social*

12

COLLECTER LES DECHETS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES



UNICOR
les éléments de votre réussite

Nutrition et santé animale + Marché sol

05 65 67 89 00 www.groupe-unicor.com



2 et 3 avril
2011

**Festival
UNICOR**

Pourquoi collecter les déchets ?



- En tant que distributeur, UNICOR se soucie d'accompagner l'utilisateur des produits jusqu'à leur fin de vie et s'investit donc pour faciliter la démarche de collecte chez ses adhérents
- Certains déchets peuvent être néfastes pour l'environnement s'ils sont mal gérés. Ils doivent donc être collectés et traités dans des centres habilités
- Beaucoup de bidons en polyéthylène haute densité sont recyclables. Ce recyclage en se substituant à l'utilisation de matière première issue du pétrole permet de contribuer aux économies d'énergie
- L'élimination d'un déchet d'emballage issu d'une activité professionnelle est de la responsabilité de son détenteur



Ce que propose UNICOR



- **Engagement d'UNICOR avec ADIVALOR :** (filière Française de gestion des déchets de l'agrofourriture). Mise à disposition de moyens humains et logistiques : Collecte des déchets dans 43 magasins UNICOR (voir communication dans presse agricole sur dates, lieux et types de déchets collectés)



• Type de Déchets collectés :

- Les emballages vides :
 - Emballages vides de produits phytopharmaceutiques
 - Emballages vides de produits fertilisants et amendements (ex : big bags)
 - Emballages vides de produits d'hygiène pour l'élevage laitier (ex : bidons de lessive de machine à traire)
- Les produits phytopharmaceutiques non utilisables (ex : produits périmés ou faisant l'objet d'un retrait d'Autorisation de Mise sur le Marché)
- Les Films agricoles usagés (ex : films d'enrubannage en polyéthylène)



• Organisation des collectes :

- Accueil des adhérents au magasin pour le dépôt des déchets dans des sacs prévus à cet effet
- Centralisation des déchets de tous les centres au dépôt central UNICOR avant envoi vers les centres de traitement

